

**7 février 1970, Saint-Jean**

**Allocution au Cégep de Saint-Jean**

Je suis extrêmement heureux de reprendre contact avec la population des comtés de St-Jean et d'Iberville. Voici une région où il y a beaucoup d'activité économique, beaucoup de savoir-faire, de créativité, d'atouts pour l'avenir. Nous sommes ici à la pointe du fameux triangle Montréal-St-Jean-Sorel, qui est et qui restera sûrement le cœur du Québec industriel; et il est bien important que le cœur regorge d'énergie pour faire refluer la vie et la santé économiques jusqu'aux extrémités du territoire québécois.

Mais St-Jean n'est pas seulement un milieu économique. C'est d'abord et avant tout un milieu humain. Un milieu bien caractérisé, bien québécois, où l'on ne se contente pas de brasser des affaires. On y brasse aussi des idées. Il est heureux qu'il en soit ainsi, car les valeurs économiques ne sont pas les seules. Elles sont importantes, bien sûr, et nul n'en est plus convaincu que votre gouvernement qui, au dire de M. Arthur Smith, président du Conseil économique du Canada, a donné au Québec « le programme de développement industriel le mieux articulé de tout le pays ». Mais de là à vouloir tout ramener à une question de pain et de beurre, il y a une marge.

Si l'argent pouvait suffire à régler tous nos problèmes et à combler toutes nos aspirations, comme l'ont prétendu à leur récent congrès les anciennes et les nouvelles vedettes du parti libéral, nous n'aurions alors qu'à nous laisser doucement assimiler par le pays le plus riche du monde qui est à côté de nous. L'existence d'un Québec français et même d'un Canada politiquement indépendant serait une pure sottise.

Nous tenons pourtant à rester ce que nous sommes parce qu'en plus du dollar, dont chacun reconnaît l'importance, il y a d'autres valeurs; et quoi qu'on fasse ou qu'on dise, la campagne électorale qui s'en vient sera principalement, comme toutes les autres d'ailleurs, une lutte d'idées. C'est tout notre avenir collectif qui se jouera dans cette bataille.

On en a la preuve ici même, dans le comté de St-Jean. Si votre député a quitté l'Union Nationale pour se joindre à un groupe minoritaire, ce n'est pas à cause d'un désaccord sur un problème économique. C'est plutôt sur l'orientation politique et culturelle du Québec qu'il s'est séparé de ses collègues.

Après avoir fait route avec nous pendant trois ans et demi, il a cru bon de bifurquer sur une voie moins large et sûrement moins encombrée. Pourquoi ce virage? Avait-il raison d'agir ainsi? N'avait-il pas compris notre programme politique de 1966 sur la place du français au Québec et la place du Québec dans l'ensemble canadien.

Sur la place du français au Québec, j'admets qu'il y a eu beaucoup de confusion à un moment donné parce qu'on nous prêtait des intentions que nous n'avons jamais eues et que nous n'aurons jamais. Les partisans d'un unilinguisme absolu et intransigeant ont commencé à combattre notre projet de loi avant même que le texte en ait été arrêté par le cabinet. Ils ont dit par exemple que nous voulions établir partout l'égalité linguistique, instituer le bilinguisme d'un bout à l'autre du territoire québécois. C'était totalement faux.

Les auteurs de cette fausseté n'ont pas eu l'honnêteté élémentaire d'admettre leur erreur après la publication du projet de loi. Si bien qu'une foule de gens, avec la plus entière bonne foi, à cause de ce qu'ils avaient lu et entendu, ont combattu dans cette mesure des choses qui n'y ont jamais été.

Entre un unilinguisme intolérant et un bilinguisme généralisé, il y a une autre voie, qui est celle de la primauté du français. C'est la voie de la mesure, du progrès dans l'équilibre, de l'évolution planifiée. C'est la voie que nous avons promis de suivre dans notre programme de 1966. C'est celle que mon camarade Daniel Johnson a indiquée, la veille de sa mort, dans son testament politique. C'est celle dans laquelle nous nous sommes engagés bien avant le projet de loi 63. C'est celle que nous continuerons de suivre jusqu'à ce que la primauté du français soit instaurée partout, compte tenu des droits légitimes de la population anglophone.

Que disait donc notre programme de 1966, unanimement approuvé par les 360 membres de notre Conseil national et par nos 108 candidats, dont M. Jérôme Proulx? Il disait textuellement ceci: «L'Union Nationale reconnaît l'existence des deux langues officielles. Toutefois, au Québec, il s'agit de mettre en valeur un héritage culturel dans des conditions particulièrement difficiles. Il faut donc conférer au français, langue de la majorité de la population, le rang et le prestige d'une véritable langue nationale ».

Autrement dit, il doit y avoir au Québec deux langues officielles dont l'une, le français, aura toutefois la primauté, d'abord parce qu'elle est la langue nationale des Canadiens français qui forment 81 % de notre population, et ensuite parce qu'elle est la plus menacée dans le contexte nord-américain.

Car dualité ne veut pas dire égalité. Le fait qu'il y a deux langues officielles au Canada n'empêche aucunement l'anglais de conserver la primauté en Ontario, en Colombie et ailleurs. Le fait qu'il y a en Suisse quatre langues officielles n'implique pas non plus que le romanche, parlé par à peine quelques dizaines de milliers d'habitants, ait partout le même rayonnement que le français, l'allemand ou l'italien.

C'est cela que les partisans des solutions extrêmes n'ont pas voulu comprendre. Ils n'ont pas voulu comprendre non plus que si une langue seconde nous est et nous restera toujours nécessaire pour communiquer avec le reste du continent et du monde, quel que puisse être notre statut à l'intérieur ou à l'extérieur de la Confédération, cela n'empêche aucunement de vastes régions du Québec de rester unilingues françaises, tout comme il y aura toujours au Canada de vastes régions unilingues anglaises.

Maintenant, comment est-ce que ça se réalise, en pratique, la primauté du français? On dit en Grande-Bretagne que le Parlement peut tout faire, sauf changer un homme en femme. Il est évident qu'on ne pourrait pas non plus, par une simple loi, changer un anglophone en francophone, ni établir une fois pour toutes l'unilinguisme, ou le bilinguisme, ou la primauté de l'une ou l'autre langue.

C'est en agissant à la fois par une grande variété de moyens et dans une grande variété de secteurs que l'on arrivera progressivement à multiplier, dans le monde du travail et ailleurs,

les normes, les pratiques, les situations favorables à la langue française. On procédera tantôt par des mesures législatives, tantôt par des réglementations, tantôt par des actes administratifs et tantôt par la persuasion qui n'est pas la moins efficace des méthodes.

Tous les ministères sont impliqués dans cette action. Ainsi, vous pensiez peut-être que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation était étranger à toute préoccupation linguistique? Détrompez-vous. Il a été l'un des premiers à agir. Dès le 15 mars 1967, plus de deux ans avant la présentation du projet de loi 63, il a fait ratifier par le conseil des ministres un règlement qui décrète ce qui suit en matière d'étiquetage des produits alimentaires. « Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français ».

Ce qui veut dire que seul le français est obligatoire. L'autre langue ne l'est pas. Et seul le français se suffit à lui-même. L'anglais peut être utilisé aussi, mais seulement avec le français et jamais de façon à reléguer le français au second rang. N'est-ce pas là la primauté du français? Dans l'application de ce règlement, nous coopérons pleinement avec les manufacturiers et les manufacturiers coopèrent pleinement avec nous. Nous tenons de part et d'autre à travailler dans un climat de respect mutuel, ce qui est extrêmement important. C'est ce qui nous permet de poursuivre sans provocation, sans vantardise, sans éclat inutile, mais avec un maximum d'efficacité, notre action pour la primauté du français.

Le règlement sur l'étiquetage des produits alimentaires n'est qu'un exemple parmi bien d'autres de cette action multiforme. Je n'en suis pas moins convaincu qu'à lui seul, ce règlement a plus fait pour le rayonnement de la langue française que toute l'agitation faite au Parlement ou en dehors du Parlement autour du projet de loi 63. L'agitation, ce n'est pas de l'action: ce n'en est que la caricature.

Qu'y avait-il donc dans ce fameux projet de loi 63 ? S'il y a un secteur où il convient de proclamer formellement la primauté du français, c'est bien celui de l'enseignement. Or, cela n'avait encore été fait dans aucune de nos lois. Le gouvernement Lesage aurait dû logiquement y pourvoir quand il a présenté sa loi créant un ministère de l'Éducation; il ne l'a pas fait. C'est donc à l'Union Nationale qu'il appartenait de reconnaître formellement, pour la première fois dans un texte de loi, que le Québec est d'abord et avant tout une terre française.

Voilà ce que nous avons fait par le projet de loi 63, dont la clause principale, systématiquement ignorée par ceux qui avaient intérêt à semer le plus de confusion possible, dit en toutes lettres qu'au Québec, l'enseignement se donne en français, point. Ça, c'est la règle générale. C'est le régime commun.

Comme il y a d'autre part près d'un million d'anglophones qui vivent au Québec, qui ont le droit d'y être, qui travaillent avec nous au développement de notre territoire et qui sont comme nous des citoyens à part entière, le texte dit plus loin que l'enseignement pourra aussi être donné en anglais, mais à deux conditions:

La première condition, c'est qu'on en fasse la demande au moment de l'inscription de l'élève. Il n'y a aucune démarche à faire pour recevoir l'enseignement en français puisque c'est la règle générale; mais pour se soustraire à cette règle, il faut poser un geste.

La deuxième condition, c'est que les programmes et les examens soient conçus de telle façon que les élèves anglophones soient obligés d'apprendre aussi le français. Voilà encore une stipulation nouvelle, qui n'avait jamais été inscrite dans aucune de nos lois et dont nos compatriotes anglophones sont d'ailleurs les premiers à admettre la nécessité.

De même qu'un Canadien français a besoin d'une connaissance pratique de l'anglais pour vivre et travailler en Ontario, ainsi un Anglo-canadien doit-il posséder une connaissance pratique du français pour vivre et travailler au Québec. On retrouve donc là, la philosophie qui nous inspire dans le domaine de l'étiquetage et dans tous les autres. Seul le français est obligatoire. Seul le français se suffit à lui-même. L'usage de l'anglais n'est que facultatif; et là où il y a de l'anglais, on doit également trouver du français.

La primauté du français est donc en train de devenir la règle partout. Mais ce n'est pas uniquement l'affaire de l'État. Il faut que ce soit l'affaire de toute la communauté québécoise. La Commission Gendron a été créée spécialement pour mobiliser nos forces vives autour de cette grande idée et pour éclairer la voie. Jamais le problème n'a été posé d'une manière aussi précise.

Maintenant que la primauté du français est en train de devenir non seulement un grand principe, mais une réalité conquérante, spécialement dans le domaine de la langue de travail qui est le plus important de tous, est-ce le temps, comme le disait notre ami Daniel dans sa fameuse conférence de presse, de soumettre les immigrants à un test biologique pour déterminer leur ethnie et en faire la mesure de leurs droits? Ce n'est pas ma conception.

Le nationalisme, tel que je le conçois, n'a rien à voir avec le racisme. Je prétends qu'on peut être nationaliste sans être étroit. Je prétends qu'on peut être fier de son appartenance culturelle sans cesser de s'ouvrir largement aux autres, quelle que soit leur origine ethnique. C'est pourquoi je dis qu'en attendant le résultat de toutes ces mesures visant à instaurer la primauté du français, nous devons continuer de faire confiance à la liberté. Lorsqu'il y a un doute, un doute sérieux, j'estime qu'il faut toujours décider en faveur de la liberté. Pour moi, c'est une autre façon d'être français que d'être épris de liberté: pas seulement la sienne, mais celle des autres également.

Voilà pour ce qui est de la place du français au Québec.

Quant à la place du Québec dans l'ensemble canadien maintenant. Il s'agit en somme de la question constitutionnelle. J'en ai traité à Québec ces jours derniers et je me contenterai ici de rappeler à grands traits notre attitude. Que disait à ce chapitre notre programme de 1966? Qu'il nous fallait négocier et obtenir une nouvelle constitution, une nouvelle alliance, un nouveau fédéralisme. M. Proulx était d'accord. Avant de songer aux solutions extrêmes, il voulait, lui aussi, qu'on essaye d'amener nos partenaires à repenser avec nous le fédéralisme canadien. Les électeurs aussi ont été d'accord.

Une fois au pouvoir, nous nous sommes donc mis en frais de convertir le reste du pays à l'idée d'une constitution nouvelle. Ça n'a pas été facile. Ottawa disait non et la plupart des provinces manquaient d'enthousiasme, c'est le moins qu'on puisse dire.

Méthodiquement, avec ténacité, nous avons quand même poursuivi nos efforts, auprès de l'opinion canadienne, auprès de la presse, auprès des hommes politiques de tous les partis et de toutes les régions. Voyant qu'Ottawa ne bougeait toujours pas, M. John Robarts, qui a été l'un des premiers à saisir l'importance du problème, a eu l'obligeance de nous entrouvrir la porte en convoquant en 1967 sa conférence sur la Confédération de Demain. Naturellement, nous nous sommes hâtes de mettre le pied dans la porte, comme font tous les bons vendeurs, afin de pouvoir causer un peu. Et qui est-ce qui n'était pas content de voir les provinces causer sans lui de problèmes constitutionnels? Nul autre que le gouvernement fédéral, qui reprit à sa façon le mot célèbre de Ledru-Rollin: « Il faut bien que je les suive, puisque je prétends être leur chef ».

En fait, Ottawa n'est pas du tout le chef des provinces, mais c'est comme ça qu'il en est venu, depuis janvier 1968, à participer avec tous les autres gouvernements à une révision en profondeur de la constitution.

Admettons tout de suite que dans ces deux premières années de rencontres et d'études, nous avons exploré beaucoup plus de problèmes que nous en avons résolu. Comme je le disais à Québec, nous n'avons encore ni gagné, ni perdu notre pari puisque la vraie partie n'est pas encore jouée. N'empêche que tout le monde est à table, même ceux qui, en 1966, ne voulaient pas entendre parler de révision constitutionnelle.

Serait-il logique, dans ces conditions, de tout lâcher et de rompre les amarres? Serait-il sensé de quitter brusquement la table de conférence et de passer aux solutions de dernier recours avant même d'avoir pu déterminer ce que le Québec peut obtenir par la voie normale de la négociation? Est-ce la séparation à tout prix que l'on veut, ou bien le progrès et le bonheur des Québécois?

Certains prétendent que nous ne gagnerons rien à négocier, mais qu'en savent-ils? Comment prévoir ce que l'on peut perdre ou gagner tant qu'on n'a pas joué toutes ses cartes?

Nous ne pouvons d'ailleurs rien perdre puisque nous conservons toujours la faculté de dire non si l'on nous fait des propositions inacceptables. Même si le gouvernement disait oui alors qu'il devrait dire non, comme c'est arrivé sous les libéraux au sujet de la formule Fulton-Favreau, le peuple aurait toujours la faculté de renverser ou d'annuler ce consentement. C'est le peuple qui a le dernier mot en matières constitutionnelles. Et par notre loi du référendum, nous allons voir à lui fournir le moyen de dire le dernier mot.

J'aimerais bien, comme beaucoup d'autres Québécois, que les négociations avancent plus rondement. Nous avons cependant négocié pendant 27 mois avant d'en arriver à un accord avec les enseignants; et la constitution d'un pays n'est-elle pas plus importante qu'une convention collective de travail?

Tant que subsiste une possibilité d'entente, dans quelque domaine que ce soit, mieux vaut négocier que casser. L'attitude d'Ottawa est intransigeante? Admis! Mais Ottawa a déjà

changé d'idée, bien des fois. M. Trudeau aussi, du reste. Il a même changé de parti puisqu'il militait autrefois dans le N. P. D. Lui qui bataillait jadis pour une « cité libre », qu'est-ce qui nous dit qu'il serait incapable de comprendre les aspirations du Québec à une liberté légitime?

Bref, ce n'est pas le temps de claquer les portes. C'est le temps de négocier, de négocier de bonne foi, entre Canadiens de bonne volonté. Si nous réussissons, et je garde le ferme espoir que nous allons réussir, nous aurons fait l'économie d'une crise majeure et nous aurons permis au Québec, comme à tout le Canada, d'entrer avec les années 70 dans une nouvelle ère de progrès, d'équilibre et de solidarité.